# 

* Date : 21-03-2023
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2023810712
* Auteur :

Justice de paix du canton de Woluwe-Saint-Pierre
Remplacement
Justice de paix du canton de Woluwe-Saint-Pierre.
Par ordonnance du 13 mars 2023, le juge de paix du canton de Woluwe-Saint-Pierre a, conformément à l'article 492/4 de l'ancien Code civil, modifié les mesures de protection à l'égard des biens de l'intéressé.
Madame Marguerite Mukamusonera, née à Nyaruhengeri-Butare le 26 septembre 1942, domiciliée à 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Val des Seigneurs 142 b029, a été placée sous un régime de représentation par ordonnance du 22 janvier 2015 du juge de paix du canton de Woluwe-Saint-Pierre.
Conformément à l'article 496/7 du Ancien Code civil, Maître Dominique WILLEMS, avocat, dont le cabinet est sis à 1160 Auderghem, avenue des Nénuphars 19 bte 20, a été déchargée de sa mission de la personne protégée susdite et a été remplacée par Maître Maître Olivier DE RIDDER, avocat, dont le cabinet est sis à 1050 Ixelles, Avenue Louise 200 bte 115, en qualité de nouvel administrateur des biens.
Les données à caractère personnel reprises dans cette publication ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de porter la décision à la connaissance des personnes tierces.
Pour extrait conforme : (signé) Magali Middagh